



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

perspectives

Question écrite n° 23828

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur l'abrogation de la TVA sociale mise en place par le gouvernement précédent. Cette loi devait permettre de compenser une baisse des cotisations patronales de quelques 13 milliards d'euros. Or cette mesure semble être un moyen de lutter contre les difficultés que rencontre l'économie française. En effet, diminuer le coût du travail permet aux entreprises d'exporter à l'étranger et, de ce fait, les industriels ne seraient plus contraints de délocaliser leur production. En outre, les Français voient leur pouvoir d'achat conservé. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La première mesure prise par le Gouvernement dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du 6 novembre 2012 est l'instauration du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), prévu à l'article 66 de la loi du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012. Le CICE représente un allègement de 20 milliards d'euros. Le pacte de responsabilité et solidarité, mis en oeuvre à compter de 2015 et jusqu'en 2017, représente un allègement supplémentaire de 20 milliards d'euros en trois ans. Ce sont sur l'ensemble de la législature 40 milliards d'euros de baisses d'impôts pour soutenir la compétitivité et l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23828

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3694

Réponse publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1949